

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

Etaient présents : Mmes Pascale WEBER, Mireille TOURAILLES, Sandrine HOLOYE MM. François GRANIER, Hugues ALORY, Sylvain REILLE, Pierre GERMAIN,

Madame Sylvie FEUILLADE a donné procuration à Madame Pascale WEBER

Madame Marie-Anne MANDET a donné procuration à Monsieur François GRANIER

Etait absent excusé : M. Olivier PLANARD

Etait absent : M. Guillaume PIC

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Mireille TOURAILLES, ayant été désignée, prend place au bureau.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Délibération modificative du budget assainissement
- Répartition des subventions
- Choix de l'entreprise pour le projet photovoltaïque
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité le procès-verbal de la séance du 02 avril 2024 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est publié sur le site de la mairie et diffusé aux conseillers par voie télématique.

II. Approbation Délibération modificative du budget assainissement n°1 (2024/20)

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget assainissement de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Sur le budget M49

Section dépenses d'investissement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 23/2315 → + 965.51 €

Section recettes d'investissement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 10/1068 → + 965.51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Nombre présents : 07 Nombre de suffrages : 09 Abstention : 0 Pour : 09 Contre : 0

III. Répartition des subventions (2024/21) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil les crédits de 500 € alloués sur le budget pour les subventions. Il propose de les affecter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'affecter : 150 € à la société de chasse
- autorise le Maire à les mettre en paiement.

Nombre présents : 07 Nombre de suffrages : 09 Abstention : 0 Pour : 09 Contre : 0

IV. Choix de l'entreprise pour le projet photovoltaïque (2024/22) :

Monsieur Le Maire rappelle la genèse de ce projet de centrale solaire photovoltaïque qui vise à valoriser un site dégradé en une installation de production d'énergie renouvelable.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il rappelle que le foncier de la zone d'étude fait parti du domaine privé de la commune de Montmirat. Monsieur le Maire présente les 3 offres qu'il a reçues de :

- Total énergie
- Urbasolar
- VSB.

Il propose de retenir l'offre d'URBASOLAR, celle économiquement la plus rentable pour la commune.

Monsieur Le Maire expose les principaux termes de la promesse de bail emphytéotique proposée par la société URBASOLAR, à savoir :

- Durée de la promesse : 5 ans
- Parcelles concernées par la promesse :

Préfixe	Section	N°	Lieu dit	Surface
000	A	693	TIRE CORDE ET MATELAS	2 ha 12 a 88 ca
000	A	707	TIRE CORDE ET MATELAS	2 ha 00 a 00 ca
000	A	706	TIRE CORDE ET MATELAS	1 ha 00 a 24 ca
000	A	687	TIRE CORDE ET MATELAS	5 ha 00 a 28 ca
000	A	688	TIRE CORDE ET MATELAS	1 ha 09 a 00 ca
000	A	704	TIRE CORDE ET MATELAS	1 ha 34 a 58 ca
000	A	705	TIRE CORDE ET MATELAS	1 ha 81 a 90 ca
000	A	691	TIRE CORDE ET MATELAS	1ha 18 a 39 ca
000	A	692	TIRE CORDE ET MATELAS	2 ha 17 a 54 ca

- Durée du bail :
 - Durée initiale : durée de construction + 30 ans
 - Prorogation de 10 ans possible sur demande du bénéficiaire
- Loyer : 9000 euros TTC par hectare clôturé à compter de la déclaration d'ouverture de chantier et sera payable annuellement à terme échu et jusqu'à la fin du BAIL, indexé chaque année sur l'indice L.
- Paiement d'une indemnité d'immobilisation de 150 000€ répartie comme suit :
 - 10 000 € à la signature de la promesse synallagmatique de bail emphytéotique
 - 15 000 € à la validation par la DDTM de la zone d'accélération des Energies Renouvelables
 - 45 000 € à l'obtention de l'ensemble de la centrale photovoltaïque au sol, purgées de tout recours et de tout retrait
 - 80 000 € à la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC)

CONSIDERANT que :

- Le projet photovoltaïque présente un intérêt environnemental évident et qu'il permettra à la commune de Montmirat de participer à l'effort national de production d'énergie renouvelable.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le projet permettra la valorisation d'un site dégradé (anciennes vignes arrachées)
- La commune percevra des retombées économiques liées aux loyers et à la fiscalité pour l'installation de cette centrale photovoltaïque.
- Le loyer proposé est cohérent par rapport à l'étude réalisée par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après débat :

- ACCEPTE la promesse de bail ci devant présenté
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la promesse de bail ci devant présentée ainsi que tout document lié à cette affaire.

Nombre présents : 07 Nombre de suffrages : 09 Abstention : 0 Pour : 09 Contre : 0

V. Questions diverses :

- La subvention du Fonds Vert pour la création de l'aire de covoiture n'a pas été accordée.
- Afin d'améliorer la circulation sur la RD6110, l'unité territoriale du Vigan va réaliser un comptage de la circulation en septembre.
- Une permanence pour l'inscription sur les listes électorales aura lieu le vendredi 03 mai de 10h à 12h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire

François GRANIER

La Secrétaire

Mireille TOURAILLES